Image not found or type unknown

Sépartion des biens entre les binationaux

Par **zhorsexteen**, le **21/09/2008** à **16:54**

Nous nous sommes mariés au Maroc. suite à une trahison, j'ai demandé le divorce.
Après plusieurs péripéties Monsieur accépterait le divorce si j'accépte de lui céder la moitié de mes biens au Maroc.
les avocats,juge, et notaires m'ont bien précisé que d'après la loi marocaine je ne doit céder mes biens.
Prière de bien me renseigner sur ce sujet.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés